

Fédération Européenne des Ports
Intérieurs

Rapport Annuel

• • • • • • • • • •
1997-1998

TABLE DES MATIERES

Avant propos par le Président de la FEPI

Introduction

1. Politique des Transports de l'UE

- 1.1. Avenir de la navigation intérieure
- 1.2. Intermodalité
- 1.3. Réseaux transeuropéens
- 1.4. Livre Vert relatif aux ports maritimes
- 1.5. Union Européenne et Etats tiers
- 1.6. Recherche et développement
- 1.7. Elargissement de l'Union Européenne
- 1.8. Forum des Industries Maritimes

2. Relations Externes

3. Actions

- 3.1. . Brochure FEPI
- 3.2. . Masterplan FEPI

4. Structure Interne

Annexe I

Membres FEPI
Activités Portuaire

Annexe II

Statistiques portuaires

Avant propos par le Président de la FEPI

Introduction

Cette année fut caractérisée par de nombreux événements importants. La FEPI a représenté les intérêts des ports intérieurs et fluvio-maritimes avec succès dans la majorité des cas.

On peut constater que l'importance des ports intérieurs et leur rôle en tant que pôles d'accueil du transport terrestre en général sont encore peu connus du grand public. Les ports individuels et les associations nationales continuent leurs efforts PR et marketing afin d'attirer l'attention des autorités et des personnes intéressées.

1. Politique des transports de l'Union Européenne

Les actions de la FEPI concernent en grande partie les développements en matière de politique des transports dans l'Union Européenne. De nombreuses discussions et réflexions sur la politique, l'économie et le droit des transports ont lieu mais il y a relativement peu de propositions de loi. Les décisions importantes d'ordre politique ont été prises après des dizaines d'années de préparation à la fin des années 80, lors du dérèglement des marchés du transport terrestre. Depuis cette période, il y a dans ce domaine (il en va autrement pour le transport aérien), moins de problèmes fondamentaux et controversés à régler. Une question difficile est malgré tout celle de l'internalisation des coûts d'infrastructure et des coûts externes.

1.1. Avenir de la navigation intérieure

L'action menée par l'Union Européenne à ce sujet est en cours. Celle-ci a été discutée au sein de groupes de travail à la DG VII début 98 et lors d'une audition au Parlement Européen. Un premier groupe de travail examine la possibilité d'établir une agence européenne de promotion des voies d'eau et un deuxième groupe travaille à l'observation du marché. Des propositions concrètes seront probablement faites par l'Union Européenne au cours de l'année, mais les résultats sont déjà clairs :

- les actions de déchirage vont être poursuivies avec financement public,
- les mesures "vieux pour neuf" vont être prolongées par une nouvelle proposition de la Commission,
- des dispositions complémentaires pour une gestion de la crise vont être introduites dans le droit communautaire. La FEPI participe activement aux débats.

Une navigation florissante renforce les ports intérieurs et la fédération a pour objectif de promouvoir celle-ci pour la lier aux autres modes de transport de façon optimale et améliorer, en collaboration avec les autres services portuaires, la capacité d'offres logistiques.

La FEPI a participé en mars 98 à un des congrès de la Commission centrale de la navigation sur le Rhin sur ce thème et y a rapporté son point de vue.

1.2. Intermodalité

Une autre communication intéressante de l'Union Européenne concerne l'intermodalité dont tous les aspects sont décrits de façon détaillée. Ce concept est d'actualité et il répond pour beaucoup aux questions actuelles. La FEPI a pris part à un "task force" spécial à ce sujet. Elle constate que des progrès peuvent être faits en cette matière ; certainement par des interventions politiques mais essentiellement par l'intervention d'utilisateurs convaincus sur le marché.

La FEPI a attiré l'attention sur les capacités des ports intérieurs et sur la valeur ajoutée indispensable qu'ils représentent en tant que nœuds intermodaux pour un développement positif du transport combiné dans toutes ses techniques. Elle a en outre insisté fortement sur le fait que l'orientation actuelle de la politique des transports européens était trop partielle en faveur du transport rail/ route combiné. Une révision est nécessaire pour une prise en compte adéquate de la combinaison navigation intérieure, fluvio-maritime et route.

1.3. Réseaux transeuropéens (RTE)

Le règlement 1629/96 des RTE représente pour la FEPI un succès remarquable pour la reconnaissance des ports intérieurs en tant qu'éléments constitutifs de l'infrastructure transeuropéenne. Ces résultats devaient être soulignés. Le Parlement Européen a soutenu l'opinion de notre fédération ; les ports intérieurs étaient, en effet, oubliés. dans la proposition de la Communauté Européenne.

Le texte du règlement était cependant incomplet ; les ports intérieurs n'étant pas encore mentionnés sur les cartes de planification des infrastructures. Cette erreur a été réparée sur une nouvelle initiative de la Communauté Européenne fin décembre 97. Dans cette proposition qui porte sur les ports maritimes, intérieurs et sur les terminaux multimodaux, la Communauté Européenne a épaulé la FEPI sur son "Masterplan-Plateformes logistiques intermodales dans les ports intérieurs" après de longues discussions.

La Communauté Européenne a également remarqué que, dans l'exposé de sa proposition "beaucoup de ports intérieurs permettent également le développement du trafic maritime" mais elle ne mentionne pas les ports intérieurs sur la même carte que les ports maritimes. La FEPI espère que la prochaine révision attirera l'attention sur ce fait. Une révision complète est prévue pour l'an 2000.

1.4. Livre Vert relatif aux ports maritimes

Bien que les ports intérieurs ne soient pas explicitement mentionnés dans le Livre Vert, la FEPI a, sur invitation de la Commission, pleinement participé au débat. La fédération était représentée à la Conférence de Barcelone des 7 et 8 mai 1998 et y a défendu la position des ports fluvio-maritimes dans la chaîne logistique, se référant à la communication de la Commission sur le développement de la navigation maritime à courte distance en Europe de 1995. Celle-ci examinait la contribution du transport fluvio-maritime à la réalisation d'une mobilité continue qui couvrirait aussi les services par caboteurs de et vers les ports maritimes/intérieurs. La FEPI partage totalement le point de vue exposé dans cette communication et espère que le fluvio-maritime sera pris en considération dans le cadre de la stratégie de la route à la mer dans les prochaines initiatives de la Commission. Le transport fluvio-maritime élargit les possibilités du transport côtier en donnant aux centres commerciaux et industriels qui se situent à l'intérieur du pays un accès direct au transport maritime. En plus du rapprochement de la marchandise pour les utilisateurs et du raccourcissement des distances de transport terrestre, l'économie en temps et en argent est substantielle puisque le transbordement n'est pas nécessaire dans les ports côtiers. Les chiffres de transbordement du trafic fluvio-maritime dans les ports intérieurs peuvent paraître marginaux si on les compare au trafic des grands ports maritimes. Mais ils sont en progression et il y a encore assez d'espace libre dans les ports intérieurs accessible aux navires maritimes pour permettre une mobilité durable respectant l'environnement.

La FEPI espère également que les initiatives en matière de commerce maritime intra-européen se concentrent sur les barrières administratives et souhaite plus de contacts systématiques entre les DG VII et DG XXI.

En ce qui concerne les aspects financiers, la fédération pense que, pour assurer une concurrence libre et loyale, il faut établir des lignes de conduite claires en ce qui concerne les aides d'Etat et une plus grande transparence pour tous les modes et nœuds de transport.

1.5. UE et Etats tiers

Dans le domaine des relations extérieures de l'Union Européenne, la FEPI voudrait qu'après la ratification de L'Accord de Partenariat avec la Russie, les négociations sur une ouverture du réseau navigable aux bateaux européens se concrétisent au plus vite. Il n'est pas possible à long terme que les bateaux russes aient libre accès aux ports maritimes de l'Union Européenne et que, malgré le principe de droit international de réciprocité des droits, les bateaux étrangers soient refusés en Russie. La FEPI est, à ce sujet en contact permanent avec la Communauté Européenne qui conduit les négociations pour l' l'Union Européenne. M. Elsner, chef d'unité de la DGVII de politique maritime a fait rapport à la dernière Assemblée Générale de la FEPI en Finlande sur l'évolution des négociations avec la Russie.

1.6. Recherche et développement

La FEPI suit très attentivement les progrès faits dans la réalisation du 4e Programme Cadre de l'Union Européenne et en particulier les éventuels résultats relatifs aux ports intérieurs. La Communauté Européenne a publié en juin une brochure très utile reprenant tous les projets en cours dans le secteur maritime et fluvial et la FEPI souhaiterait intéressante qu'elle publie une telle brochure plus fréquemment en parallèle des informations diffusées sur Internet. Pour le 5e Programme Cadre, l'approche modale ne sera pas abandonnée afin d'obtenir une optimisation dans les modes et nœuds de transport. De plus, sous l'action clé « mobilité durable et intermodalité », les accents intermodaux seront intensifiés en dirigeant les recherches futures sur une intégration efficace des modes. Il semblerait qu'une attention satisfaisante va être accordée aux ports intérieurs si l'on se réfère aux premières discussions avec la Communauté Européenne.

1.7. Elargissement de l'Union Européenne

Les décisions concernant l'ouverture des négociations pour l'élargissement de l'Union Européenne ont été prises. La FEPI accueille très chaleureusement la Pologne, la Hongrie et la Tchéquie qui ont été acceptés au premier tour. Il reste à espérer que la Bulgarie, la Roumanie et la Slovaquie suivront bientôt. Tous les ports de ces pays profiteront de ce développement politique et économique. Jusqu'ici, ces perspectives n'ont pas encore mené à des actions spécifiques de la FEPI. Mais la fédération interviendra des deux côtés si les négociations devaient poser problème et elle suit de très près les programmes en faveur des pays candidats comme PHARE, ISPA, TINA et autres.

1.8. Forum des Industries Maritimes (MIF)

Le MIF, vaste représentation des intérêts maritimes avec panels permanents et session plénière annuelle a accueilli, immédiatement après sa création, la FEPI comme membre et représentant des ports fluvio-maritimes. Elle a depuis lors activement participé aux débats, particulièrement ceux concernant le Panel I "navigation maritime à courte distance". Le Panel a décidé en 1998 d'accroître ses activités sur le front commercial en coopérant plus activement avec les utilisateurs. Le Panel I procédera par une analyse de cas concernant la chaîne d'approvisionnement, les coûts, la qualité des services et les procédures administratives.

2. Relations externes

L'année a été riche en activités et en relations avec les organes de l'Union Européenne ainsi que les autres organisations et fédérations européennes. La FEPI participe, où c'est utile, aux négociations et séminaires concernant la politique des transports et en organise elle-même.

- Les représentants de la Commission et des membres du Parlement ont visité les Ports de Duisburg et Paris.
- La FEPI a participé activement au symposium organisé par les Ports finnois à Varkaus.
- Dans un séminaire de 2 jours sur les tables rondes en avril 97, la FEPI était représentée par 4 membres : le Port de Bruxelles, celui de Duisbourg, les ports du lac de Saimaa et le Port de Paris.
- En collaboration avec les trois sociétés scientifiques des transports d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse, la FEPI a organisé, à l'occasion de son Assemblée Générale 97 à Bâle, un séminaire scientifique des transports sur les questions à l'ordre du jour concernant la politique européenne des transports. Cette manifestation rassemblait des représentants des ports et d'autres personnes intéressées.
- La FEPI a représenté les ports intérieurs à la 3e Conférence paneuropéenne sur les transports à Helsinki, conjointement organisée par le Parlement et la Commission Européenne en juin 97. Elle a, à cette occasion, attiré l'attention sur le rôle et les capacités des ports intérieurs dans les systèmes de transport intermodaux.
- La FEPI a également pris part à la Plénière de la MIF à Göteborg en juin 1997 et elle y a fait rapport sur les tables rondes organisées dans quelques ports intérieurs. Elle était également présente à la réunion plénière de Lisbonne en juin 1998.

La FEPI soutient pleinement le concept de la table ronde qui est un moyen flexible d'examiner les problèmes et trouver des solutions en commun. pour toutes les parties intéressées d'un port.

- La FEPI a profité du Grand Salon des Transports de Munich en juin 97 pour présenter sa brochure et son Masterplan au stand de la Fédération Fédérale Allemande des Ports Intérieurs Publics. Par ailleurs, le Président y a fait une présentation de la Fédération, sa structure et ses buts.
- Lors de l'Assemblée Générale 1998 à Lappeenranta la fédération finlandaise a organisé un symposium relatif à l'avenir de la navigation intérieure et fluvio-

maritime en Finlande auquel des experts des transports finlandais et européens ont participé.

- La FEPI entretient des contacts réguliers avec les autres organisations professionnelles à Bruxelles comme par exemple ESPO, FEPORT, ECSA, EIA, IURR, IRU et CCFE notamment.

3 Actions

3.1. Brochure FEPI

Elle a été publiée avec un texte élaboré par un groupe de travail. Son but est d'informer toute personne intéressée par les activités de la fédération et aussi de servir comme instrument PR.

3.2. Masterplan FEPI

Le "Masterplan-Plateformes logistiques intermodales dans les ports intérieurs" a été conçu suite à une étude préparatoire d'un groupe de travail, au moyen d'un questionnaire transmis à tous les membres. Il visait à donner une définition commune des plates-formes logistiques multimodales. Son élément essentiel est l'existence d'au moins un terminal pour le transport combiné à chaque emplacement portuaire.

Il a montré son utilité dans le cadre de la conception des plans RTE. Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, la Commission Européenne a pris le Masterplan en compte dans sa proposition d'amendement en 1997 pour le règlement 1629/96; elle l'a même entièrement repris sur sa carte "Voies d'eau et Ports Intérieurs".

Les ports qui ne sont pas encore repris dans le Masterplan seront pris en considération s'ils correspondent aux critères des centres multimodaux. La Commission Européenne devra également prendre ces développements en compte de façon objective, lors des nouvelles propositions d'actualisation du plan RTE qu'elle pourrait présenter dès 1999.

4. Structure interne

La direction de la Fédération est assurée par l'Assemblée Générale et le Comité Exécutif est responsable de son administration.

Lors de la réunion du 14 mai 1998, le Comité Exécutif a élu parmi ses membres M. Klaus van Lith à la Présidence de la fédération et M. Heinz Hagen et M. Bernard Pacory à la Vice-Présidence. M. Klaus van Lith succède à M. Bernard Chenevez qui a été à la tête de la FEPI ces quatre dernières années.

Président

M. K. van Lith (D)

Vice-Présidents

M. H. Hagen (A)

M. B. Pacory (F)

COMITE EXECUTIF DE LA FEPI (1998)

Pays	Membres	Suppléants
ALLEMAGNE	M. van Lith	M. S. Kunkel
AUTRICHE	M. H. Hagen	M. G. Wöss
BELGIQUE	Mme. M-D. Simonet M. Ch. Huygens M. W. Robijns	M. R. Grosjean
BULGARIE	M. G. Gueorguiev	M. A. Zlatanov
FINLANDE	M. J. Willberg	M. S. Surakka
FRANCE	M. B. Pacory	M. G. Kowalsky
ITALIE	M. G.M. Albera	
LUXEMBOURG	M. R. Holzem	
PAYS-BAS	M. P. Smit	M. W. Lemmens
POLOGNE	M. J. Zachara	
SLOVAQUIE	M. P. Polacek	M. J. Snejdarek
SUEDE	M. K. Eriksén	M. H. Erwald
SUISSE	M. R. Hardmeier	M. K. Baumgartner
TCHEQUIE	M. K. Horyna	M. P. Sotola

Secrétariat

Melle Karin De Schepper succède à M. Dr Veit. Schmitt et assure depuis le 1^{er} janvier 1998 les fonctions de Secrétaire Générale. Elle est secondée dans cette tâche par Melle Vanessa Grandgagnage.

La Fédération Européenne des Ports Intérieurs (FEPI) regroupe 200 ports intérieurs européens répartis dans 16 pays de l'Union Européenne, d'Europe centrale et d'Europe de l'est. Elle fut créée en avril 1994 et son secrétariat permanent est situé à Bruxelles. Son rôle est d'affirmer la présence des ports et de la navigation intérieurs dans les chaînes multimodales de transport auprès des Communautés Européennes et du grand public

Pour plus d' informations, veuillez contacter :

Fédération Européenne des Ports Intérieurs
Place des Armateurs,6
B – 1000 Bruxelles

Téléphone: +32 2 420 70 37

Fax: +32 2 420 69 74

Membres FEPI

AUSTRIA

INTERESSENGEMEINSCHAFT ÖFFENTLICHER DONAUHÄFEN IN
ÖSTERREICH IGÖD

Hauptplatz 6
A-4470 Enns

T. + 43 7223 84151

F. + 437223 83958

Contact : Mr. Hagen (vice president)

BELGIUM

NV ZEEKANAAL EN WATERGEBONDEN GRONDBEHEER
VLAANDEREN

Ostdijk 110
2830 Willebroek

T. + 32 3 860 92 70

F. + 32 3 860 92 78

Contact : Mr. L. Clinckers/ Mr. W. Robijns

PORT DE BRUXELLES

Place des Armateurs 6
B- 1000 Bruxelles

T. + 32 2 420 67 00
F. + 32 2 420 73 90

Contact : Mr. Ch. Huygens

PORT AUTONOME DE LIEGE
Quai de Maestricht 14
B- 4000 Liège

PORT AUTONOME DE CHARLEROI
Rue de Marcinelle 88
B- 6000 Charleroi

BULGARIA

PORTS OF VARNA AND ROUSSE
1 Slavejkov sq.
Bulgarie- 9000 Varna

CZECH REPUBLIC

CESKE PRISTAVY a.s.
Jankovcova 6
Tchéquie – 170 04 Praha 7

CSPL a.s.
Karla Capka 1
Tchéquie 405 91 Decin 1

T. + 32 4 232 97 97
F. + 32 4 223 11 09

Contact : Mrs.M-D. Simonet

T. + 32 71 31 96 33
F. + 32 71 32 44 57

Contact : Mr. J-J. Hanse

T. + 359 52 257 319/216 25
F. + 359 52 242 019

Contact : Mr. G.D. Gueorguiev

T. + 420 2 8001119
F. + 420 2 804948

Contact : Mr. Cerny

T. + 420 412 561 240
F. + 420 412 511 599

Contact : Mr. Horyna/Mr. Spevacek

FINLAND

LAKE SAIMAA PORT ASSOCIATION
Port of Lappeenranta
Kipparinkatu 1
FINLAND - 53101 Lappeenranta

FRANCE

ASSOCIATION FRANCAISE DES PORTS INTERIEURS (AFPI)
Place Leroux de Fauquemont

B.P. 1394 R.P.
F- 59015 LILLE CEDEX

GERMANY

BUNDESVERBAND ÖFFENTLICHER BINNENHÄFEN (BOB)
Hammerlandstraße 3
D – 41460 Neuss

DUISBURG _ RUHRORTER HÄFEN AG
Alte Ruhrorter Straße 42-52
D – 47119 Duisburg

HUNGARY

PORTS OF ATIDEPO-BAJA, DUNAFERR-DUNAUJVAROS,
FERROPORT BUDAPEST, FREIHAFEN BUDAPEST , GYÖR GONYÜ

Ferroport Budapest
Szabadkiköto ut 5-7
H- 1211 Budapest

ITALY

AZIENDA REGIONALE PER I PORTI DI CREMONA E MANTOVA

Porti di Cremona e Mantova
Via G. Pedone 20
I – 26100 Cremona

LUXEMBOURG

PORT DE METERT
Société du Port Fluvial de Metert
L- 6688 Metert

T. + 358 5 61 62 004

F. + 358 5 61 62 901

Contact : Mr. J. Willberg

T. + 33 3 20 22 73 80

F. + 33 3 20 22 81 67

Contact : Mr. B. Pacory (vice president)

T. + 49 2131 90 82 31/ 39

F. + 49 2131 90 82 82

Contact : Mr. L. von Hartz/ Mr. H. Düttchen

T. + 36 1 276 55 44

F. + 36 1 276 94 23

Contact : Mr. K. van Lith (President)

T. + 36 1 276 55 44

F. + 36 1 276 94 23

Contact : Mr. M. Agh/ Mr. L. Mester

T. + 39 372 46 17 48

F. + 39 372 45 74 71

Contact : Mr. G.M. Albera

T. + 35 2 74 04 64

F. + 35 2 74 88 13

Contact : Mr. R. Holzem

NETHERLANDS

NEDERLANDSE VERENIGING VAN BINNENHAVENS (NVB)

Markt, 29

NL- 6811 CH Arnhem

POLAND

S.W.O.C. S.A. SILESIAN DUTY FREE ZONE

Joint stock company

Ul. Portowa 28

Pologne- 44 100 Gliwice

ROMANIA

UNION DES PORTS INTERIEURS ROUMAINS (UPIR)

Str. Portului nr 34

Roumanie – 6200 Galati

SLOVAKIA

PORTS OF BRATISLAVA AND KOMARNO

Slovenska Plavba a Pristavy, a.s.

Divisa Pristav Bratislava

Pristavna 10

Slovaquie – 821 09 Bratislava

SWEDEN

PORTS OF MÄLAREN AND VÄNER SEA

Västeras Hamn AB

Seglargatan 3

S – 721 32 Västeras

SWITZERLAND

PORTS OF BASLE

Rheinhäfen Beider Basel

Hochbergerstrasse 160

CH- 4019 Basel

T. +31 26 443 82 87

F.+ 31 26 389 25 48

Contact : Mr. W. Lemmens/Mr. P . Smit

T. +48 32 31 39 55

F. + 48 32 31 39 55

Contact : Mr. J.Zachara

T.+ 40 36 46 00 70

F.+ 40 36 46 01 40

Contact : Mr A. Galiatatos

T. + 421 7 54 06 312

F. + 421 7 54 06 355

Contact : Mr P . Polacek

T. + 46 21 15 01 00

F. + 46 21 15 01 40

Contact : Mr. Eriksén

T. + 41 61 631 45 45

F. + 41 61 631 45 94

Contact : Mr. R. Hardmeier